

**Élargir l'assiette des cotisations sociales pour financer les retraites**  
**Jean-Marie Harribey**  
**15 janvier 2020**

Puisque le dogme s'impose qu'il ne faut ni augmenter les cotisations salariales qui « diminuerait le pouvoir d'achat des salariés », ni augmenter les cotisations patronales qui « accroîtrait le coût du travail et pénaliserait l'emploi », la solution pour contribuer à financer les retraites serait d'élargir l'assiette des cotisations sociales sans changer le taux.

Sur la base des données du TEE de l'INSEE pour l'année 2018, dernière connue, sur celle de l'annonce que la croissance économique par l'INSEE aurait été de 1,6 % en 2019 et que la prévision pour 2020 est de 1,3 %, voici comment se présentent les choses, en multipliant les données de 2018 par  $1,016 \times 1,013 = 1,029$ , et en supposant que toutes les grandeurs évoluent homothétiquement :

	2018 (Mds €)	2020 (Mds €)
Masse salariale des sociétés financières et non financières	863,9	889
Salaires bruts	651,1	670
Cotisations sociales dites patronales	212,6	219
Excédent brut d'exploitation (EBE)	405,4	417
Formation brute de capital fixe (FBCF)	316,7	326
Consommation de capital fixe (CCF)	263,3	271
Excédent net d'exploitation (ENE)	142,1	146
Valeur ajoutée nette des sociétés (VAN = masse sal. + ENE)	1005,4	1035
Investissement net (FBCF – CCF)	53,4	55

Profits distribués potentiels en 2020 (ENE – investissement net) :  $146 - 55 = 91$  Mds

Si on appliquait le taux de cotisation de 28,1 % à ces profits distribués sous forme de dividendes aux actionnaires et intérêts aux créanciers :  $91 \times 0,281 = 25,6$  Mds.

Si 25 milliards, c'était trop pour couvrir les 17 milliards de déficit en 2025 prévus par le Conseil d'orientation des retraites qui n'imagine pas un instant que l'État cesse de supprimer des fonctionnaires et compense les allègements de cotisations deux fois supérieurs à ce que procurerait l'élargissement de l'assiette, on pourrait toujours baisser le taux de cotisation... Mais gageons que ce ne sera pas trop car le financement de la protection sociale doit inclure celui de la santé et de toutes les branches de la Sécurité sociale.

Et l'on décida d'élargir l'assiette des cotisations sociales...

Et le coût du travail... resta stable... !

Et la concurrence déloyale entre les entreprises qui embauchent et celles qui débauchent malgré leurs bénéfices et donc qui paient relativement moins de cotisations... s'amenuisa un peu... !

Et, puisque toute la valeur ajoutée nette provient du travail, le lien entre travail et cotisation... ne disparut pas... mais sortit pédagogiquement renforcé... !<sup>1</sup>

Que soit réhabilitée la théorie de la valeur-travail pour défaire la mystification de la capitalisation !

---

<sup>1</sup> Pour une argumentation en faveur de l'élargissement, voir « Quelle cotisation sociale pour la protection sociale », 9 février 2019, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/quelle-cotisation-sociale.pdf> ; « Le sens de la cotisation sociale », 17 août 2014, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/sens-cotisation-sociale.pdf>.